



N° de résolution
ou annotation

Province de Québec Municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil tenue le **mardi 3 février 2026 à 19 h** à la mairie située au 110, rue des Loisirs à Saint-Pierre-les-Becquets.

À laquelle sont présents :

Monsieur François Pépin, maire
Monsieur Louis-Vincent Legault, conseiller siège no 1
Monsieur Dominic Beaudoin, conseiller siège no 2
Monsieur Yvon Potvin, conseiller siège no 3
Madame Brigitte Bourgeois, conseillère siège no 4
Monsieur Michaël Tousignant, conseiller siège no 5
Madame Cathy Maheux, conseillère siège no 6

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur François Pépin.

Sont également présentes :

Madame Martine Lafond, directrice générale et greffière-trésorière.
Madame Myriam Landry, adjointe administrative.

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. PROCÈS-VERBAUX
 - 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 janvier 2026
 - 3.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 janvier 2026
4. DÉPÔT DE LA LISTE DE CORRESPONDANCE
5. PÉRIODE DE QUESTIONS
6. GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE
 - 6.1 Approbation du paiement des dépenses mensuelles
 - 6.2 Congrès ADMQ 2026
 - 6.3 Dénonciation de l'abolition du programme de l'expérience québécoise sans clause grand-père et de ses impacts sur les régions
7. SÉCURITÉ PUBLIQUE ET CIVILE
 - 7.1 Rapport annuel d'activités municipales pour le Service de sécurité incendie
 - 7.2 Entente - Premiers répondants
8. RÉSEAU ROUTIER
 - 8.1 Travaux dans les emprises d'une route du ministère des Transports, de la Mobilité durable
9. HYGIÈNE DU MILIEU
 - 9.1 Dépôt des rapports de l'inspecteur municipal
10. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE
11. URBANISME ET BÂTIMENT
 - 11.1 Nombre de permis en janvier 2026



N° de résolution
ou annotation

Province de Québec Municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets

- 11.2 Demande d'appui de la Municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets – CPTAQ - lot 6 133 952
- 11.3 Nomination des membres du comité d'étude des demandes de démolitions d'immeubles

12. LOISIRS ET CULTURE

- 12.1 Entretien préventif - Aubin Pélissier - réajustement
- 12.2 Achat d'une pompe - presbytère
- 12.3 Motion pour la liberté intellectuelle en bibliothèques publiques
- 12.4 Appui à la mobilisation initiée par le Réseau BIBLIO du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie visant le maintien de la tarification préférentielle de Postes Canada pour l'envoi de livres de bibliothèques
- 12.5 Renouvellement - Route des Navigateurs

13. COMITÉS ET MRC

- 13.1 Aréna
- 13.2 RIGIDBNY

14. AFFAIRES NOUVELLES

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

16. LEVÉE DE LA SÉANCE

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 heures par monsieur François Pépin, maire de Saint-Pierre-les-Becquets. Il souhaite la bienvenue à tous.

23-02-2026

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Brigitte Bourgeois
APPUYÉE DE : Monsieur Michaël Tousignant

ET RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel quel et en laissant le point affaires nouvelles ouvert.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

24-02-2026

3.1. PROCÈS-VERBAL

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Louis-Vincent Legault
APPUYÉ DE : Madame Cathy Maheux

ET RÉSOLU :

QUE le conseil adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 janvier 2026 tel que déposé.



N° de résolution
ou annotation

25-02-2026

26-02-2026

27-02-2026

Province de Québec

Municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

3.2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 janvier 2026

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Yvon Potvin
APPUYÉ DE : Madame Brigitte Bourgeois

ET RÉSOLU :

QUE le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 janvier 2026 tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

4. DÉPÔT DE LA LISTE DE CORRESPONDANCE

La liste de correspondance est déposée et le conseil en prend acte.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions débute à 19 h 05 et se termine à 19 h 11.

6. GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

6.1. Approbation du paiement des dépenses mensuelles

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Cathy Maheux
APPUYÉE DE : Monsieur Louis-Vincent Legault

ET RÉSOLU :

QUE le conseil approuve le paiement des dépenses mensuelles totalisant un montant de 117 718,37 \$ (Salaires: 38 841,45 \$); (Fournisseurs: 78 876,92 \$), tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

6.2. Congrès ADMQ 2026

ATTENDU que l'ADMQ organise annuellement un congrès pour les directeurs généraux et les directrices générales;

ATTENDU que ce congrès aura lieu à Québec du 17 au 19 juin 2026 au coût de 648 \$ plus taxes;

ATTENDU que la participation au congrès est une occasion unique pour acquérir de l'information et pour échanger avec d'autres directeurs généraux;



N° de résolution
ou annotation

Province de Québec Municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets

ATTENDU que cette activité est prévue au budget;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Michaël Tousignant
APPUYÉ DE : Monsieur Yvon Potvin

ET RÉSOLU :

QUE le conseil autorise la directrice générale à participer au congrès annuel de l'ADMQ qui se tiendra à Québec du 17 au 19 juin 2026;

QUE le conseil autorise le paiement des frais d'inscription au coût de 648 \$ plus taxes ainsi que les frais inhérents (repas, déplacement et hébergement);

QUE la dépense soit prise à même les postes budgétaires no 02 130 00 454 (formation) et no 02 130 00 310 (frais de déplacement du personnel).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

28-02-2026

6.3. Dénonciation de l'abolition du programme de l'expérience québécoise sans clause grand-père et de ses impacts sur les régions

ATTENDU que le programme de l'expérience québécoise (PEQ) s'adressait aux travailleurs étrangers temporaires ou aux étudiants étrangers diplômés du Québec;

ATTENDU que le PEQ a pris fin le 19 novembre 2025 sans prévoir de clause grand-père pour les personnes déjà installées et engagées dans un processus d'établissement permanent;

ATTENDU que les demandes de sélections permanentes déjà présentées dans le cadre de ce programme continueront d'être examinées par le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, mais sans aucune garantie de résultat rapide;

ATTENDU que le PEQ représentait un engagement clair de l'État québécois envers les personnes immigrantes francophones ayant choisi le Québec, qui ont payé des taxes et impôts tout en contribuant activement à la société;

ATTENDU que cette décision administrative, froide et aveugle aux réalités humaines, force aujourd'hui des familles intégrées à retourner dans leur pays d'origine, malgré des années d'efforts, de sacrifices et d'investissements;

ATTENDU que dans la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard, cette décision condamne une famille entrepreneure, propriétaire de sa maison et d'une entreprise locale essentielle et dynamique, la Ferme Robin, à l'arrachement et au déracinement après quatre années de vie active au sein de la communauté;

ATTENDU que cette famille parle français, participe pleinement à la vie communautaire et contribue de manière tangible à la vitalité économique locale;

ATTENDU que leurs quatre enfants, intégrés à nos écoles, sont brutalement confrontés à une rupture scolaire, sociale et identitaire, une situation que le conseil municipal juge humainement inacceptable;

ATTENDU que dans un contexte de pénurie criante de main-d'œuvre, de fragilité des services de proximité et de dévitalisation des régions, expulser des familles productives, engagées et francophones relève de l'absurdité totale;



N° de résolution
ou annotation

Province de Québec Municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets

ATTENDU que la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard, située dans la MRC de Bécancour se trouve en région;

ATTENDU que la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard est considéré comme étant dévitalisée et que l'arrivée de nouveaux arrivants francophones, motivés, entrepreneur est une bénédiction pour celle-ci;

ATTENDU que cette situation illustre une incohérence flagrante entre les discours gouvernementaux sur l'attractivité des régions et les décisions réelles qui vident nos communautés de leurs forces vives;

ATTENDU que la disparition de telles familles représente non seulement une perte économique, mais aussi une blessure pour l'ensemble de la communauté, un échec social et un message démotivant pour l'ensemble du Québec ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Michaël Tousignant
APPUYÉ DE : Madame Cathy Maheux

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de Saint-Pierre-les-Becquets dénonce l'abolition du programme de l'expérience québécoise sans clause grand-père pour les personnes déjà établies au Québec;

QUE le conseil municipal demande au gouvernement du Québec de mettre en place des mesures transitoires, incluant une clause grand-père, afin de permettre aux personnes immigrantes déjà intégrées de poursuivre leur parcours vers la résidence permanente;

QUE le conseil municipal réaffirme l'importance de l'immigration régionale comme facteur clé de développement économique, social et démographique;

QUE le conseil municipal appuie Gauthier et Eveline De Robin de Barbentane ainsi que leurs quatre enfants dans leurs processus pour obtenir leurs résidences permanentes au Canada et ainsi poursuivre leur établissement dans la vie économie et sociale de notre communauté;

QU'une copie de la présente résolution soit transmise au premier ministre du Québec, monsieur François Legaut, au ministre de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, monsieur Jean-François Roberge, au député de la circonscription de Nicolet-Bécancour, monsieur Donald Martel, à monsieur Mario Lyonnais, préfet de la MRC de Bécancour ainsi qu'à toutes les municipalités de la MRC de Bécancour.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE ET CIVILE

7.1. Rapport annuel d'activités municipales pour le Service de sécurité incendie

ATTENDU que le rapport annuel des activités municipales est déposé chaque année, tel que requis par l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie;

ATTENDU que la MRC se chargera de faire la compilation de l'ensemble des rapports et de les transmettre au ministère de la Sécurité Publique dans les délais prescrits;

29-02-2026



N° de résolution
ou annotation

Province de Québec

Municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Louis-Vincent Legault
APPUYÉ DE : Monsieur Yvon Potvin

ET RÉSOLU :

QUE le conseil accepte le rapport annuel d'activités municipales tel que déposé;

QUE la directrice générale fasse parvenir ce rapport au Service incendie SSIRMRCB pour compilation et suivi auprès du ministère de la Sécurité Publique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

30-02-2026

7.2. Premiers répondants

ATTENDU QUE la Municipalité reconnaît l'importance d'un service de premiers répondants afin d'assurer une intervention rapide lors d'urgences médicales sur son territoire;

ATTENDU QUE les délais d'intervention des services ambulanciers en milieu rural peuvent compromettre la survie et l'état de santé des citoyens;

ATTENDU QUE la Municipalité doit prévoir le financement nécessaire à l'achat et au maintien des équipements, à la formation requise ainsi qu'aux autres frais liés à l'opération du service;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Louis-Vincent Legault
APPUYÉ DE : Madame Cathy Maheux

ET RÉSOLU :

QUE le conseil autorise le renouvellement du service de premiers répondants sur le territoire de la Municipalité;

QUE le conseil autorise la signature d'un protocole d'entente entre la Municipalité et Santé Québec;

QUE le conseil s'engage à assumer les coûts liés de 11 215 \$:

- à l'achat, l'entretien et le remplacement des équipements requis;
- à la formation et au maintien des compétences des premiers répondants aux frais d'opération du service;

QUE le conseil autorise le maire et la directrice générale à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

8. RÉSEAU ROUTIER

31-02-2026

8.1. Travaux dans les emprises d'une route du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports



N° de résolution
ou annotation

Province de Québec

Municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets

ATTENDU que des travaux de voirie prévus ou imprévus par la Municipalité, durant l'année 2026, peuvent être réalisés dans l'emprise d'une route sous la responsabilité du ministère des Transports et que les autorisations préalables ainsi qu'une garantie d'exécution sont nécessaires;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Michaël Tousignant

APPUYÉ DE : Monsieur Yvon Potvin

ET RÉSOLU :

QUE la municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets se porte garante de tous les travaux qu'elle effectuera ou qu'un sous-traitant effectuera pour elle durant l'année 2026 dans l'emprise d'une route sous la responsabilité du ministère des Transports;

QUE la Municipalité s'engage, comme il est prévu à la Loi de la voirie, à demander préalablement l'autorisation du ministère des Transports pour chaque intervention, et ce, selon la procédure et les délais prescrits;

QUE la Municipalité nomme monsieur Alain Demers, inspecteur municipal et madame Martine Lafond, directrice générale et greffière-trésorière désignés à titre de représentants autorisés à signer les documents soumis par le MTQ pour lesdits travaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

9. HYGIÈNE DU MILIEU

9.1. Dépôt des rapports de l'inspecteur municipal

L'inspecteur municipal, à titre d'opérateur en eau potable, dépose ses rapports mensuels du suivi de la qualité de l'eau. Le conseil en prend acte.

10. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

11. URBANISME ET BÂTIMENT

11.1. Nombre de permis en janvier 2026

L'inspecteur en bâtiment et en environnement a délivré 6 permis en janvier 2026 pour un montant total de 182 000 \$.

11.2. Demande d'appui de la Municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets – CPTAQ - lot 6 133 952

ATTENDU que la municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets doit apporter ses recommandations aux demandes faites à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) en vertu de l'article 62 de la Loi;

32-02-2026



N° de résolution
ou annotation

Province de Québec Municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets

ATTENDU que Ferme Durrer inc. s'adresse à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) afin de morceler et lotir une partie du lot 6 133 952 du Cadastre du Québec d'une superficie de 2.2609 hectares, propriété de Ferme Les Becquets inc. et ensuite obtenir un jugement en prescription acquisitive de cette même partie de lot;

ATTENDU que la CPTAQ doit recevoir en vertu de l'article 58.2 de la LPTAA, la recommandation de la municipalité locale à savoir que la demande est conforme à la réglementation municipale;

ATTENDU que les lots, à la suite du morcellement désiré, le cas échéant, demeureront conformes à la réglementation municipale;

ATTENDU que l'utilisation réelle du terrain demeurera la même;

ATTENDU que la municipalité n'a, sous toutes réserves, pas le devoir ni le pouvoir d'intervenir dans le cadre d'une prescription acquisitive en vertu du Code civil du Québec;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Dominic Beaudoin

APPUYÉ DE : Monsieur Yvon Potvin

ET RÉSOLU :

QUE le conseil demeure impartial dans cette demande, soit de manière à ne pas prendre position dans le contexte de ce mécanisme juridique;

QUE le conseil demeure impartial dans cette demande, soit de manière à ne pas recommander ni s'opposer à la demande d'autorisation à la CPTAQ afin de morceler et lotir une partie des lots 6 133 952 du Cadastre du Québec et ensuite obtenir un jugement en prescription acquisitive de cette même partie de lot.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

33-02-2026

11.3. Nomination des membres du comité d'étude des demandes de démolitions d'immeubles

ATTENDU que le conseil de la Municipalité a adopté le règlement numéro 2024-176 relatif à la démolition d'immeubles;

ATTENDU que le règlement prévoit que le conseil municipal doit constituer un comité ayant pour mandat :

1. D'étudier les demandes de démolitions d'immeubles patrimoniaux;
2. Accepter ou refuser les demandes de certificats d'autorisation de démolition;
3. Fixer les conditions nécessaires à l'émission d'un certificat d'autorisation de démolition;

ATTENDU que les séances du comité sont publiques et doivent comprendre une audition publique, lors de laquelle les personnes intéressées peuvent être entendues relativement à une demande d'autorisation de démolition;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Dominic Beaudoin

APPUYÉ DE : Monsieur Yvon Potvin

ET RÉSOLU :



N° de résolution
ou annotation

Province de Québec

Municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets

QUE le conseil municipal désigne monsieur Louis-Vincent Legault et madame Cathy Maheux, comme membres du Comité d'étude des demandes de démolition d'immeubles patrimoniaux en référence au Règlement numéro 2024-176.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

12. LOISIRS ET CULTURE

34-02-2026

12.1. Entretien préventif - Aubin Pélissier - réajustement

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets désire assurer l'entretien préventif de ses équipements à l'aréna régionale afin d'en prolonger la durée de vie et d'en assurer le bon fonctionnement;

ATTENDU que l'entreprise Aubin Pélissier a soumis une nouvelle proposition pour le programme d'entretien préventif couvrant la période du 1^{er} février 2026 au 31 janvier 2029;

ATTENDU que la proposition inclut trois visites annuelles de maintenance préventive ainsi qu'un suivi détaillé des opérations effectuées;

ATTENDU que le coût du programme est établi comme suit :

2026-2027 : 5 577 \$ / an + taxes

2027-2028 : 5 688 \$ / an + taxes

2028-2029 : 5 802 \$ / an + taxes

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Michaël Tousignant

APPUYÉ DE : Madame Cathy Maheux

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal autorise la nouvelle entente du programme d'entretien préventif avec Aubin Pélissier pour la période du 1^{er} février 2026 au 31 janvier 2029 selon la proposition reçue;

QUE le conseil autorise la directrice générale à signer tout document nécessaire pour officialiser l'entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

35-02-2026

12.2. Achat d'une pompe - presbytère

ATTENDU que le Presbytère est un immeuble municipal nécessitant un système de chauffage fonctionnel afin d'assurer son bon usage et sa conservation;

ATTENDU que l'une des pompes du système de chauffage du Presbytère est défectueuse et doit être remplacée ;

ATTENDU que la Municipalité a demandé une soumission auprès de Plomberie 1750 pour le remplacement de ladite pompe;



N° de résolution
ou annotation

Province de Québec Municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets

ATTENDU que la soumission reçue de Plomberie 1750 s'élève à un montant de 1 095 \$, plus les taxes applicables et les frais de livraison;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Brigitte Bourgeois
APPUYÉE DE : Monsieur Louis-Vincent Legault

ET RÉSOLU :

QUE le conseil autorise l'achat et le remplacement d'une pompe de chauffage pour le Presbytère auprès de Plomberie 1750 au montant de 1 095 \$, plus les taxes applicables et les frais de livraison.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

36-02-2026

12.3. Motion pour la liberté intellectuelle en bibliothèques publiques

ATTENDU que le Manifeste de l'UNESCO sur la bibliothèque publique stipule que la bibliothèque publique est un centre d'information de proximité;

ATTENDU que la Bibliothèque publique met à disposition de ses usagers une grande diversité de savoirs et d'informations;

ATTENDU que la Bibliothèque publique offre des œuvres et des documents reflétant différents points de vue qui sont eux-mêmes le reflet du moment de l'Histoire auxquels ils appartiennent;

ATTENDU que la Bibliothèque publique est une composante essentielle des sociétés de la connaissance, qui s'adapte en permanence aux nouveaux moyens de communication pour remplir ses missions : fournir un accès universel à l'information et en favoriser l'appropriation par toutes et par tous;

ATTENDU que la Bibliothèque publique offre au public un espace accessible pour la production de connaissances, le partage et l'échange d'informations et de culture, et la promotion de l'engagement citoyen.

La bibliothèque est un bien collectif et un lieu où se développe une relation aux savoirs faite d'explorations, d'échanges, de connaissances, de culture et d'enrichissement;

En fournissant le lieu, les ressources et le personnel apte à les soutenir, la bibliothèque permet à tous les individus, tout au long de leur vie et peu importe leur âge, leur statut social et leur provenance, de se former et de combler leurs besoins de connaissances, d'informations et de perfectionnement. La bibliothèque est au cœur de la vie des gens;

Qu'elle soit publique, en milieu professionnel ou d'enseignement, la bibliothèque occupe une place fondamentale dans sa communauté et elle agit comme force motrice de développement social, économique et culturel. Elle est cette porte toujours accessible et ouverte sur le monde;

Comme le proclame l'UNESCO ainsi que la Table permanente de concertation des bibliothèques québécoises dans la Déclaration des bibliothèques québécoises, la raison d'être de la bibliothèque est d'assurer un « accès libre et illimité à la connaissance, la pensée, la culture et l'information », notamment grâce à la gratuité;



N° de résolution
ou annotation

Province de Québec Municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets

ATTENDU que le même Manifeste de l'UNESCO déclare que les collections et les services ne doivent être soumis à aucune forme de censure idéologique, politique ou religieuse, ni à aucune pression commerciale;

ATTENDU que plusieurs situations, partout à travers le monde, laisse craindre pour le rôle fondamental des bibliothèques de diffuser des contenus diversifiés dans le respect de la liberté intellectuelle et d'expression;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Cathy Maheux

APPUYÉE DE : Monsieur Louis-Vincent Legault

ET RÉSOLU :

QU'afin de garantir un accès au savoir et à la culture à la population québécoise, la municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets reconnaisse officiellement:

- a) les bibliothèques publiques comme des lieux reflétant la diversité des points de vue,
- b) l'expertise du personnel des bibliothèques publiques pour gérer la sélection et la diffusion des collections,
- c) la nécessité de soutenir et d'appuyer le personnel des bibliothèques publiques dans le choix des œuvres composant leurs collections et de ne pas céder à la pression de censure et de demandes de retrait qui pourraient cibler ces institutions.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

37-02-2026

12.4. Appui à la mobilisation initiée par le Réseau BIBLIO du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie visant le maintien de la tarification préférentielle de Postes Canada pour l'envoi de livres de bibliothèques

ATTENDU que les bibliothèques publiques jouent un rôle essentiel dans l'accès direct et équitable à la culture, à l'éducation et à l'information pour l'ensemble de la population;

ATTENDU que le prêt entre bibliothèques et l'envoi de documents par la poste constituent un service fondamental, particulièrement pour les petites municipalités et les citoyens vivant en région;

ATTENDU que la tarification réduite offerte par Postes Canada pour l'envoi de livres de bibliothèques permet de maintenir des services accessibles et financièrement viables pour les municipalités;

ATTENDU que toute augmentation significative ou l'abolition de cette tarification réduite aurait des impacts directs sur l'offre de services des bibliothèques, leurs budgets et l'accessibilité pour les usagers;

ATTENDU qu'une mobilisation nationale est en cours afin de demander à Postes Canada et au gouvernement fédéral de maintenir cette tarification préférentielle pour les livres de bibliothèques;

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets est préoccupée de l'impact concret qu'aurait l'abolition de cette tarification sur les services de sa bibliothèque et de ses usagers;



N° de résolution
ou annotation

Province de Québec Municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Yvon Potvin
APPUYÉ DE : Madame Cathy Maheux

ET RÉSOLU :

QUE la Municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets appuie le Réseau BIBLIO du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie dans la mobilisation nationale visant le maintien de la tarification réduite de Postes Canada pour l'envoi de livres de bibliothèques;

QUE la Municipalité reconnaisse l'importance de cette mesure pour assurer l'accessibilité aux services de bibliothèque, notamment pour les citoyens des petites municipalités et des régions;

QUE la Municipalité demande au gouvernement fédéral de préserver cette tarification préférentielle pour les bibliothèques publiques et de retirer du projet de loi C-15 la proposition d'abroger les dispositions du paragraphe 19(1)(g1) de la Loi sur la Société canadienne des postes;

QUE copie de la présente résolution soit transmise au ministre des Services publics et de l'approvisionnement du Canada, l'honorable Joël Lightgound, ainsi qu'au Réseau BIBLIO du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

38-02-2026

12.5. Renouvellement - Route des Navigateurs

ATTENDU que la signalisation touristique de la Route des Navigateurs arrive à échéance le 31 mars 2026;

ATTENDU que la Route des Navigateurs constitue un circuit touristique majeur contribuant à la mise en valeur du patrimoine, des paysages et de l'offre touristique régionale;

ATTENDU que la Route des Navigateurs est réalisée en partenariat avec Tourisme Chaudière-Appalaches et Tourisme Bas-Saint-Laurent, et qu'elle comprend notamment des bornes, des panneaux de signalisation et des outils numériques tels que le circuit *My Smart Journey*;

ATTENDU que la Route des Navigateurs parcourt le territoire de la municipalité sur une distance d'environ 13 kilomètres;

ATTENDU que les coûts fixés par le ministère des Transports et de la Mobilité durable pour le maintien de la signalisation s'élèvent à 22 \$ par kilomètre, représentant un montant annuel de 286 \$ pour la municipalité;

ATTENDU que le renouvellement de la signalisation est proposé pour une période de cinq (5) ans, soit du 1er avril 2026 au 31 mars 2031;

ATTENDU que la municipalité fait partie d'une MRC disposant d'un schéma d'aménagement et de développement visant notamment la conservation et la mise en valeur des paysages ainsi que l'harmonisation de l'affichage sur le territoire;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Yvon Potvin
APPUYÉ DE : Madame Cathy Maheux



N° de résolution
ou annotation

39-02-2026

Province de Québec

Municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal autorise le renouvellement de la signalisation touristique de la Route des Navigateurs pour la période du 1er avril 2026 au 31 mars 2031;

QUE le conseil autorise le paiement des frais annuels de 286 \$, conformément aux coûts établis par le ministère des Transports et de la Mobilité durable;

QUE la municipalité confirme, dans le cadre du dossier de renouvellement, que la MRC dispose d'un schéma d'aménagement et de développement assurant la conservation des paysages et l'harmonisation de l'affichage le long de la Route des Navigateurs;

QUE la direction générale soit autorisée à signer tout document requis afin de donner plein effet à la présente résolution;

QUE cette dépense soit prise à même le poste budgétaire n° 02 622 00 494 (Cotisations).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

13. COMITÉS ET MRC

13.1. Aréna

Une rencontre de l'aréna régionale a eu lieu avec les maires.
Très belle rencontre et les maires des 8 municipalités participantes sont tous intéressés à l'amélioration des infrastructures de l'aréna.

Le tournoi de fin d'année (adultes) se tiendra les 10-11-12 avril 2026. La promotion et les inscriptions sont en cours.

13.2. RIGIDBNY

14. AFFAIRES NOUVELLES

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions débute à 19 h 36 et se termine à 19 h 53.

16. LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Brigitte Bourgeois
APPUYÉE DE : Madame Cathy Maheux



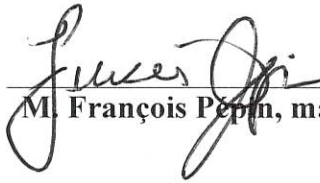
N° de résolution
ou annotation

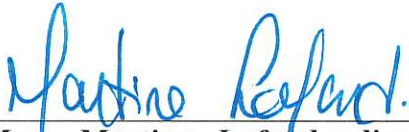
Province de Québec
Municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets

ET RÉSOLU :

QUE la présente séance soit levée à 19 h 53.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS


M. François Pépin, maire


Mme Martine Lafond, directrice
générale et greffière-trésorière